

Médecin retraité

75010 Paris

Paris le 11 Septembre 2015,
R.A.R.

à l'attention du Dr Patrick BOUET,
Président du Conseil national de l'Ordre des médecins,

Monsieur le Président et cher Confrère,

Je me permets de porter à votre connaissance un désordre grave et généralisé dont j'ai été le témoin.

Sauf erreur, la mission d'ordre public de l'Ordre des Médecins est de veiller à la bonne compétence des médecins, et au bon usage par les médecins des deniers publics de la Sécurité Sociale.

Voici les faits: initialement une personne proche perd connaissance dans la rue à trois reprises avec intervention des pompiers et transport dans des services d'urgence hospitaliers.

J'ai dès lors accompagné cette personne dans une longue **errance médicale** durant plus de six mois, dont deux mois et demi d'arrêt de travail.

Elle souffrait d'infections à répétition (vessie, orl), de tendinites diffuses (capsulite de l'épaule, pieds...), d'hypotension avec pertes d'équilibre, chutes et sensation de vertiges, et d'une hémorragie rétinienne qui a entraîné un bilan hématologique poussé (Pr D* à l'hôpital Lariboisière).

Ce bilan a mis en évidence une forte leucopénie, une hyperfibrinolyse majeure, des anticorps anti-auto-immuns élevés, également des taux d'anticorps anticardiolipines et d'antithyropoxydases élevés, mais avec une fonction thyroïdienne normale. Après évocation de plusieurs diagnostics vite éliminés, d'examens invasifs et coûteux (malaises graves après IRM cérébral et Angio-Irm, c'est à dire bombardements d'ondes électro-magnétiques), le seul diagnostic retenu fût celui de **Maladie auto-immune orpheline**.

Diagnostic établi après consultation d'éminents professeurs, spécialistes et généralistes: outre le Pr D*, le Pr G* Service d'Endocrino à Lariboisière, Dr S* en Médecine Interne Salpêtrière, Dr Damien S* en Méd. Interne Lariboisière, Dr Ch. W* endocrino, Dr M-C. L* gynécologue, Dr S. T* cardiologue, Dr M. B* Orl, Dr J-L. B*, Dr R.J*, généralistes. (*noms coupés par courtoisie*)

Jamais une atteinte du système immunitaire par maladie environnementale n'a été évoquée.

Mais une amélioration clinique nette inattendue après un séjour de trois semaines hors de son environnement habituel, et la rencontre fortuite de «malades des ondes» ou **E.H.S.** (Electro-Hyper-Sensibles), lui ont permis de suspecter une maladie environnementale causée par les ondes électro-magnétiques, diagnostic qui s'est peu à peu imposé, et de se protéger.

Les dégâts n'ayant pas encore atteint un stade d'irréversibilité (Alzheimer précoce), les mesures d'**évitement des ondes** chez elle et à son travail -*suppression de la wi-fi, mise en connexion filaire des ordinateurs, suppression des téléphones sur socle DECT, blindage des murs et fenêtres par des produits commandés en Allemagne ou en Suisse*-, lui ont permis de retrouver en quelques mois une **situation clinique normale et une normalisation de tous les examens biologiques**. Pour la plupart des EHS, deux à trois ans d'errance médicale, de psychiatrisation et de médications inutiles sont la règle avant établissement du diagnostic. Force est de constater avec effarement **l'ignorance générale du Corps médical** à tous les niveaux en ce qui concerne cette pathologie.

Comme chez tous les EHS, son bon état reste précaire et l'astreint à une vie différente (transports en commun impossibles, tous lieux publics connectés interdits...). 150000 EHS sont officiellement recensés en Suède pour huit millions d'habitants, et il n'y a aucune raison que ce ne soit pas proportionnellement pareil en France.

Les collectifs et associations anti-ondes apportent d'utiles informations. Par exemple la dangerosité du nouveau compteur obligatoire EDF-ERDF dit-intelligent **LINKY** qui va compromettre cet équilibre difficilement obtenu. En effet ce compteur fonctionnera avec une intrusion nocive d'ondes électro-magnétiques CPL dans tout le circuit électrique des appartements, nocivité dénoncée par le professeur Le Ruz, président du CRIIREM, lequel s'est insurgé contre la falsification de son rapport d'expertise par ERDF. Ce compteur, interdit en Belgique, refusé par l'Allemagne et l'Autriche, déposé en Californie pour scandale sanitaire, **criminalisé en Oregon**, a été rendu obligatoire en France par la loi dite de Transition énergétique.

Face au scandale sanitaire qui s'installe avec le Tout-connecté, et à la crise potentielle à terme avec la généralisation du Linky, l'Ordre des médecins me semble avoir un devoir de Responsabilité, de Précaution, d'**Information** et d'Alerte auprès du monde médical, des praticiens français et des pouvoirs publics, et une responsabilité au niveau des deniers de la Sécurité Sociale.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Espérant que, dans l'intérêt général, cette information retiendra votre attention, que l'Ordre se mobilisera pour que cesse ce désordre, et avec mes respectueuses salutations,
J.M.

PS. Copie à la Sécurité Sociale et à la Mutualité Française.